

09 Octobre 1934

Vérité en deça de l'Anti-Liban... ... Erreur au-delà

Nous avons en quelques jours pu enregistrer :

Un décret (qui est en même temps un décret-loi, et qui porte le No 66) du gouvernement syrien, abaissant « *le temettu* » de dix pour cent : un arrêté du Haut-Commissaire, approuvant et consacrant ce décret-loi : et par-dessus le marché, une violente protestation des contribuables syriens contre le décret et l'arrêt.

Aux promesses officieuses et aux textes officiels, faits à leur intention, et en leur faveur, les commerçants de Souk Hamidié et d'ailleurs, ripostent par l'annonce d'un prochain congrès qui se réunira (ou ne se réunira pas) le 10 octobre.

Mais par contre à toutes les requêtes, revendications, doléances des contribuables beyrouthins, les Sérails n'ont encore rien répondu.

Quelque cent Kilomètres, modifie la situation et la renverse.

Cette réduction, que nos voisins jugent insignifiante, et repoussent avec dédain, nous n'avons pas encore réussi à l'obtenir.

S'il songe sérieusement à établir un réel équilibre budgétaire, s'il ne se contente pas de le réaliser uniquement sur le papier, et grâce à des prévisions de recettes irrécouvrables, le gouvernement devrait tout de même bien s'occuper sérieusement de réviser son système fiscal, ou tout au moins la répartition de certains impôts.

Les uns reposent sur des estimations datant du temps des vieilles lunes,- et les autres ne reposent sur rigoureusement rien.

Un exemple ?

L'impôt sur la propriété bâtie.

Chacun sait que cet impôt est établi en base de la valeur locative des immeubles.

Or la crise économique a provoqué une baisse considérablement des loyers. Le trop grand nombre de nouvelles constructions a encore augmenté cette baisse.

Mais l'estimation officielle décès mêmes loyers, n'a guère varié. Le propriétaire peut ne plus rien tirer de son immeuble. Il continuera d'être imposé pour une fortune.

Dans les registres officiels, en effet, rien n'est changé ; les mêmes inscriptions, les mêmes, chiffres demeurent.

Les impôts continuent d'être, ce qu'ils étaient.

Ils ont même conservé leur dénomination turque : « *wergho* », « *temettu* ». Cen ne sont plus désormais que des injustices.

La question est de savoir si le gouvernement se résignera à mettre fin à ces injustices, et à introduire dans cette répartition fiscale quelque équité.

C'est pourtant son métier de gouvernement. C'est à lui de nommer de nouvelles commissions d'évaluation, et de leur assurer les frais nécessaires à leur mission.

De cette triste situation, le Service des Finances n peut être tenu pour responsable.

Que peut faire le percepteur, (contre lequel on s'élève si énergiquement) sinon percevoir l'impôt qui lui est indiqué ?

Les responsabilités doivent être situées plus haut.

Or des deux pouvoirs législatif et exécutif, l'un peut invoquer une excuse et des faits justificatifs : la Chambre n'a pas cessé, en effet, d'être en vacances...